

ROYAUME DE BELGIQUE MODELE N° 9ter AVIS DE DECLARATION D'UNE ARME NEUTRALISÉE (art 3, §2, 3° de la loi sur les armes)	CARACTERISTIQUES DE L'ARME Nature : Marque : Modèle : Type : Calibre : N° de série : Particularités :	IDENTITE DE L'ACQUEREUR Nom et prénom : Lieu et date de naissance : N° national : Nationalité : N° de carte d'identité ou de passeport : DATE DE CESSION : Signature du cédant – Signature de l'acquéreur
Exemplaire Gouverneur de province de la résidence de l'acquéreur (à transmettre avec une copie du certificat de neutralisation dans les 8 jours de la cession)		

ROYAUME DE BELGIQUE MODELE N° 9ter AVIS DE DECLARATION D'UNE ARME NEUTRALISÉE (art 3, §2, 3° de la loi sur les armes)	CARACTERISTIQUES DE L'ARME Nature : Marque : Modèle : Type : Calibre : N° de série : Particularités :	IDENTITE DE L'ACQUEREUR Nom et prénom : Lieu et date de naissance : N° national : Nationalité : N° de carte d'identité ou de passeport : DATE DE CESSION : Signature du cédant – Signature de l'acquéreur
Exemplaire cédant		

ROYAUME DE BELGIQUE MODELE N° 9ter AVIS DE DECLARATION D'UNE ARME NEUTRALISÉE (art 3, §2, 3° de la loi sur les armes)	CARACTERISTIQUES DE L'ARME Nature : Marque : Modèle : Type : Calibre : N° de série : Particularités :	IDENTITE DE L'ACQUEREUR Nom et prénom : Lieu et date de naissance : N° national : Nationalité : N° de carte d'identité ou de passeport : DATE DE CESSION : Signature du cédant – Signature de l'acquéreur
Exemplaire acquéreur (à transmettre au Gouverneur de province pour enregistrement)		